



Compte-rendu/Procès-verbal
du Comité Syndical du PETR du Pays d'Auch
lundi 10 mars 2025
À 18h00
A la salle de réunion du Mouzon au 1^{er} étage

Etaient présents : BAYLAC Michel, BIAUTE Philippe, MELLO Bénédicte, OLIVEIRA SANTOS Rui, BALAS Max, BARASZ Olivier, BONNET Eric, BREIL Roger, FANTON Patrick, LARRIEU Muriel, ORTHOLAN Jean-Jacques, DUCOMBS Patrick, SALLES Céline

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Marc AUTIE a donné pouvoir à Philippe BIAUTE, Jean-Michel BLAY a donné pouvoir à Rui OLIVEIRA SANTOS, François RIVIÈRE a donné pouvoir à Roger BREIL, Annie BOURDALLÈ a donné pouvoir à Céline SALLES

Excusés ou absents : DELIGNIÈRES Patrick, DUPUY Jean-Marc, LAPRÉBENDE Christian, PENSIVY Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Roger BREIL

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 13 février 2025

Les membres du Comité Syndical ont voté à l'unanimité pour l'approbation du PV du conseil du 13 février 2025 qui leur avait été préalablement envoyé.

2. Décision prise par délégation de pouvoir

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte aux membres du comité syndical, des décisions prises par délégation de pouvoir.

Le comité syndical prend acte des décisions ci-après :

DATE	EMETTEUR	OBJET	REFERENCE	MONTANT HT
20/02/2025	AdACC	Droits utilisation	F-2025-803	300€
20/02/2025	KANOPE	Prestation d'animation d'un atelier de sensibilisation Energie/Climat « Inventons nos collectivités bas-carbone »	N°CAYROL Arnaud 2025-02 D44	1 300 €

3. Compte de gestion 2024

Le compte de gestion 2024 présenté par Madame la Responsable du service de gestion comptable d'Auch est en tout point conforme à la comptabilité administrative. Il recense l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.



Le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Auch, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion de Madame la Responsable du service de gestion comptable d'Auch pour l'année 2024.

4. Compte administratif 2024

Le compte administratif 2024 retrace les mouvements suivants :

I – FONCTIONNEMENT

En Dépenses réelles : **403 806,25 € (Mandat émis 402 375,57€+1 430,68€ dépenses rattachées)**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	618 515,32	404 690,25	1 430,68	0,00	212 394,39	0,00	406 120,93
011	Charges à caractère général (3)	236 635,32	52 244,68	903,36	0,00	183 487,28	0,00	53 148,04
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	341 280,00	328 392,91	527,32	0,00	12 359,77		328 920,23
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	17 600,00	16 337,98	0,00	0,00	1 262,02	0,00	16 337,98
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	595 515,32	396 975,57	1 430,68	0,00	197 109,07	0,00	398 406,25
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	5 400,00	0,00	0,00	14 600,00		5 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	20 000,00	5 400,00	0,00	0,00	14 600,00		5 400,00
	Total des dépenses réelles	615 515,32	402 375,57	1 430,68	0,00	211 709,07	0,00	403 806,25
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 000,00	2 314,68			685,32		2 314,68
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	3 000,00	2 314,68			685,32		2 314,68
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	618 515,32	404 690,25	1 430,68	0,00	212 394,39	0,00	406 120,93

- Chapitre 11 - Charges à caractère général : 53 148,04 € (Mandats émis 52 244,68€ + 903,36€ charges rattachées) dont 18 815,82€ pour l'ADS. Il s'agit des charges courantes de la structure
- Chapitre 12 - Charges de personnel : 328 920,23 € (Mandats émis 328 392,91€ + 527,32 charges rattachées) dont 118 075,32€ pour l'ADS. Une année presque complète à 7 ETP
- Chapitre 65 - Divers frais de fonctionnement et diverses indemnités à hauteur de : 16 337,98 €
- Chapitre 67 – Charges spécifiques : 5 400€. Il s'agit d'une annulation de crédit pour effectuer une régularisation concernant une subvention ETAT.

**En Recettes réelles : 388 340,69 € (Titres émis 320 729,69€ + 67 611€ recettes rattachées)**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		367 411,00	320 729,69	67 611,00	0,00	-20 929,69
013	Atténuations de charges (3)	0,00	79,95	0,00	0,00	-79,95
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	147 411,00	149 001,01	0,00	0,00	-1 590,01
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	220 000,00	167 606,32	67 611,00	0,00	-15 217,32
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	4 042,41	0,00	0,00	-4 042,41
Total des recettes de gestion des services		367 411,00	320 729,69	67 611,00	0,00	-20 929,69
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		367 411,00	320 729,69	67 611,00	0,00	-20 929,69
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		251 104,32				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		618 515,32	571 834,01	67 611,00	0,00	-20 929,69

➤ **Chapitre 70 : 149 001,01€** : contribution 2024 des EPCI pour le service ADS

➤ **Chapitre 74 : 167 606,32€ + 67 611 € de recettes rattachées**

- Subvention Etat/ADEME pour l'animation du contrat sur la mobilité/transition énergétique, Fonds verts, CRTE, FCTVA, Agence Adour Garonne pour le projet TACCT : 54 956,20€
- Subvention UE animation LEADER : 35 518€ dont 12 300 € (aide préparatoire LEADER 2023/27) et 23 218 € recette rattachée pour le solde 2022 animation LEADER
- Contribution des EPCI pour le PETR 100 350 €
- Subvention Région pour l'ingénierie : Solde 2023 : 44 393 € recette rattachée

➤ **Chapitre 75 : 4 042,41 €**

- Remboursement assurance statutaire (indemnités arrêt maladie)

**PAYS D'AUCH**

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 032-200051480-20250310-20250310CRCS-AU

➤ II – INVESTISSEMENTEn Dépenses réelles : **798,91 €**

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		6 806,00	798,91	0,00	6 007,09	0,00	798,91
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 806,00	798,91	0,00	6 007,09	0,00	798,91
21838	Autre matériel informatique	3 000,00	798,91	0,00	2 201,09	0,00	798,91
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 806,00	0,00	0,00	3 806,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 806,00	798,91	0,00	6 007,09	0,00	798,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		6 806,00	798,91	0,00	6 007,09	0,00	798,91
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

En Recettes réelles : **1 226,14€**

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		4 200,00	3 540,82	0,00	659,18
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 200,00	1 226,14	0,00	-26,14
10222	FCTVA	1 200,00	1 226,14	0,00	-26,14
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 200,00	1 226,14	0,00	-26,14
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 200,00	1 226,14	0,00	-26,14
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 000,00	2 314,68		685,32
281838	Autre matériel informatique	3 000,00	1 782,68		1 217,32
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	532,00		-532,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		3 000,00	2 314,68		685,32



Suite à la présentation du rapport du compte administratif de l'exercice 2024, le comité syndical, vote, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2024 du budget du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch, lequel peut se résumer comme suit :

CA 2024	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section	Dép./Déficit			798,91 €				
d'investissement	Rec./Excédent 1068	2 606,00 €		3 540,82 €	2 741,91 €	5 347,91 €		5 347,91 €
Section de	Dép./Déficit			406 120,93 €	17 780,24 €			
fonctionnement	Rec./Excédent R002	251 104,32 €		388 340,69 €		233 324,08 €		233 324,08 €
Total		253 710,32 €				238 671,99 €	0,00 €	238 671,99 €

La Présidente n'a pas pris part au vote et s'est retirée au moment du vote.

5. Proposition de l'affectation du résultat 2024

Les résultats de l'exécution du budget du PETR pour 2024 font apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 233 324,08 € et un excédent cumulé d'investissement de 5 347,91 € tel que retracé dans le tableau suivant :

CA 2024	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section	Dép./Déficit			798,91 €				
d'investissement	Rec./Excédent 1068	2 606,00 €		3 540,82 €	2 741,91 €	5 347,91 €		5 347,91 €
Section de	Dép./Déficit			406 120,93 €	17 780,24 €			
fonctionnement	Rec./Excédent R002	251 104,32 €		388 340,69 €		233 324,08 €		233 324,08 €
Total		253 710,32 €				238 671,99 €	0,00 €	238 671,99 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ces résultats.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de reprendre l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2024 pour un montant de 233 324,08 € au compte 002,
- DECIDE de reprendre l'excédent cumulé d'investissement de l'exercice 2024 pour un montant de 5 347,91€ au compte 001

6. Proposition de vote du budget primitif 2025

Le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch (PETR),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2311-1, et L.2312-3,
- Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptable relatives aux collectivités locales,
- Vu les arrêtés relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du Comité Syndical du PETR du Pays d'Auch du 13 février 2025,



Considérant que le Comité Syndical du PETR du Pays d'Auch est compétent pour adopter le budget, et qu'à ce titre, il convient de délibérer ; **DECIDE A L'UNANIMITE :**

Article 1^{er} :

D'approuver, au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	603 106,8 €	603 106,8 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	8 547,91	8 547,91€
TOTAL	611 654,71	611 654,71€

Article 2 :

De charger la Présidente, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Cotisation des membres du syndicat pour 2025

Au regard des résultats de l'exercice 2024, de l'excédent cumulé depuis 2020 et des prévisions budgétaires pour 2025, il est proposé de maintenir la contribution des EPCI au taux de 1,50 €/habitant.

Collectivités membres du PETR	Population	Contribution de base	Contribution 2025
Grand Auch Cœur de Gascogne	40 868	1,50 €/hbt	61 302 €
Val de Gers	10 553	1,50 €/hbt	15 829,50 €
Cœur d'Astarac en Gascogne	8 086	1,50 €/hbt	12 129 €
Astarac Arros en Gascogne	7 393	1,50 €/hbt	11 089,50 €
TOTAL			100 350 €

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, les cotisations pour 2025.

8. Cotisation des membres du syndicat pour 2025 Service ADS : contribution financière EPCI de l'Astarac : contributions définitives 2024 et contributions prévisionnelles 2025**Contribution définitive 2024**

Conformément aux modalités de calcul des contributions financières, la contribution définitive 2024 est arrêtée à la somme de 136 892 € selon les chiffres du compte administratif 2024 et a été ajustée pour chaque commune en fonction du nombre de dossiers bruts réellement déposés et instruits en 2024.



Les régularisations à opérer par EPCI entre la contribution prévisionnelle 2024 appelée et la contribution définitive 2024 sont les suivantes :

EPCI Astarac	Contribution prévisionnelle ADS 2024	Contribution définitive ADS 2024	Régularisation
Astarac Arros en Gascogne	45 341,46€	40 585€	-4 756,41€
Cœur d'Astarac en Gascogne	42 442,03€	41 440€	-1 001,93€
Val de Gers	59 627,50€	54 867€	-4 760,66
TOTAL	147 411€	136 892€	-10 519,01€

Contribution prévisionnelle 2025 :

Comme débattu lors de notre DOB, la contribution 2025 est arrêtée selon le tableau joint en annexe 5 à la somme prévisionnelle de 146 702 € répartie pour 50 % selon la population (population totale 2023) et 50 % selon la moyenne des dossiers déposés et enregistrés sur la période 2017-2024.

La régularisation de l'année 2025 s'effectuera début 2026 selon le nombre de dossiers bruts effectivement déposés et instruits sur l'année 2025.

EPCI Astarac	Contribution prévisionnelle ADS 2025
Astarac Arros en Gascogne	44 839,81€
Cœur d'Astarac en Gascogne	42 636€
Val de Gers	59 226,19€
TOTAL	146 702 €

Afin d'éviter l'annulation d'écritures comptables opérées sur l'exercice 2024 et de faciliter la gestion des crédits, il est proposé les montants de facturation sur l'exercice 2025 de la manière suivante et selon les conditions prévues dans la convention de refacturation (soit conformément à l'article 5 de la convention du 30 novembre 2017), les appels de fonds seront faits ainsi qu'il suit :

- 50% en début d'année (mois d'avril)
- 25% au mois de juin
- 25% vers la fin de l'année

EPCI Astarac	Montant calculé des contributions ADS 2025
Astarac Arros en Gascogne	40 083,4€
Cœur d'Astarac en Gascogne	41 634,07€
Val de Gers	54 465,53€ +3000*=57 465,53€
TOTAL	139 183 €

* La Présidente rappelle qu'une commune nouvelle « Cap d'Astarac » s'est créée sur le territoire de Val de Gers au 1^{er} janvier 2025. Elle résulte de la fusion des communes de Cabas-Loumassès, Monbardon, Saint Blancard et Sarcos. L'adhésion de cette nouvelle commune au service instructeur du droit des Sols du PETR entraîne des dépenses de fonctionnement spécifiques à cette commune (dépenses de paramétrage du logiciel) estimées à environ 3 000 €.



Conformément au DOB du 13 février dernier, la Présidente propose que les frais inhérents à ce paramétrage soient pris en charge par la Communauté de Communes de Val de Gers. A ce jour ces frais sont estimés à 3 000€.

Le Comité Syndical :

- Approuve, à l'unanimité, la contribution définitive 2024, la contribution prévisionnelle 2025 et le montant des contributions facturées en 2025 pour le service ADS.
- Approuve, à l'unanimité, la prise en charge des frais inhérents à l'adhésion de Cap Astarac au service ADS du PETR du Pays d'Auch par la Communauté de Communes Val de Gers pour un montant estimé à 3000€.

9. Demande d'aide régionale pour l'ingénierie territoriale 2025

La Région Occitanie accorde son soutien financier pour renforcer l'ingénierie territoriale dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 dont peut bénéficier le PETR du Pays d'Auch.

Elle a révisé en décembre 2023 les modalités d'aide à l'ingénierie des PETR pour l'animation des contrats territoriaux. Cette aide est désormais basée sur un partenariat conjoint formalisé au travers d'une convention. L'aide financière est désormais forfaitaire en fonction des missions exercées par les agents dédiés relatives à la mise en œuvre des CTO.

Par courrier en date du 13 janvier 2025, le DGS de la Région Occitanie indiquait une baisse des dotations à l'ingénierie 2025 de 5% par rapport à 2024. L'aide maximale pouvant être sollicitée est donc de 38 000€.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'ingénierie mise en œuvre, de solliciter l'aide régionale forfaitaire pour l'ingénierie des dispositifs régionaux -l'année 2025 à hauteur de 38 000€, et charge la présidente de signer tous les documents y afférents.

10. Informations diverses

- 1- L'assemblée est informée des difficultés persistantes sur la mise en œuvre de la programmation LEADER 2023-2027 et des éventuelles répercussions sur les porteurs de projets (délais d'instruction rallongés une nouvelle fois).
- 2- Il est aussi rappelé les 2 événements à venir sur les missions thématiques du PETR :
 - Jeudi 13 mars à 18h – Salle Cuzin à Auch : *Table-Ronde "Pourquoi et comment développer l'énergie citoyenne ? »*
 - Mercredi 2 avril à 18h – salle des Cordeliers à Auch : *Conférence Eau & Agriculture*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

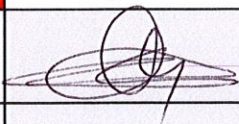
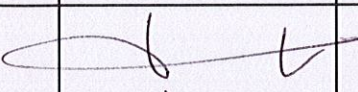
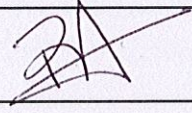
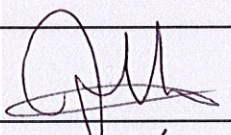
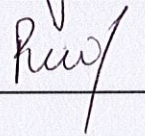
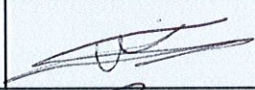
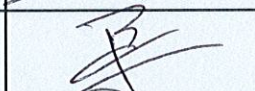
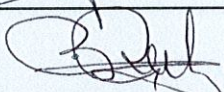
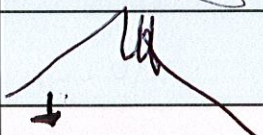
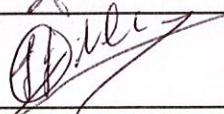
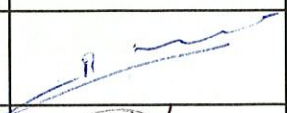
Le secrétaire de séance

Roger BREIL



La Présidente

Céline SALLES

Titulaires	Signature	Suppléants	Signature
AUTIÈ Jean-Marc		BARON Philippe	
BAYLAC Michel		BAUDOIS Sylviane	
BIAUTE Philippe		BELMONTE Julien	
BLAY Jean-Michel		BOURDIL Claude	
DEIGNIÈRES Patrick		CLAVERIE Florianne	
DUPUY Jean-Marc		DESBONS Marie-Pierre	
LAPRÈBENDE Christian		FALCO Jean	
MELLO Bénédicte		LACROIX Gérard	
OLIVEIRA SANTOS Rui		LAFFORGUE Philippe	
PENSIVY Bernard		QUESNEL Joël	
BALAS Max		CASTEX Marc	
BARASZ Olivier		EXILARD Isabelle	
BONNET Eric		LALANNE Philippe	
BREIL Roger		SARKISSIAN Didier	
RIVIÈRE François		BENOIT Arthur	
FANTON Patrick		ARENOU Jean-Loup	
LARRIEU Muriel		FORMENT Guy	
ORTHOLAN Jean-Jacques		RAFFIN Michel	
BOURDALLÈ Annie		DAUJAN Christian	
DUCOMBS Patrick		DOZ Jean-François	
SALLES Céline		LE MAO Jean-Marc	

encre
pres de la
mairie